



LETTRE D'INFO

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

N°09 - Février 2021



27 mars

PRENEZ DATE !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021



Du fait de la situation sanitaire, l'AG de la Fédération aura lieu de façon dématérialisée le **27 mars prochain**. Plus d'info bientôt par courrier et mail sur les modalités de participation.

PLAN DE CHASSE 2021-2022

Les nouveaux imprimés de demande de plan de chasse ont été adressés par courrier le 12 février dernier.

Rappel :

Pour le grand gibier, la demande 2021-2022 et le bilan de réalisation 2020-2021 sont à nous retourner **avant le 10 mars 2021**.

Vous pouvez effectuer ces démarches via l'espace adhérent.

Pour une 1ère demande contacter la fédération :

Par téléphone au 02 98 95 93 16

Par mail : f.bleuzen.fede-chasse29@fdc29.com

SANGLIER

En date du 12 février, 1 251 prélèvements de sangliers à la chasse ont été enregistrés par la Fédération. Nous vous rappelons l'obligation réglementaire de déclarer vos prélèvements. Ces données permettent d'identifier des problématiques sur certains secteurs et d'y apporter des solutions.

DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS



RÉGULATION DES ESOD

Par souci de simplification administrative, la DDTM propose une saisie en ligne de votre demande de régulation des ESOD (espèce susceptibles d'occasionner des dégâts). Le formulaire papier est également disponible.

FORMULAIRES EN LIGNE ET IMPRIMABLE



L'UTILISATION DU PLOMB SUR LA SELLETTE

L'Union européenne est en train d'interdire l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides élargies d'ici 2 ans avec un objectif à 5 ans d'interdiction totale du plomb. Nous vous demandons de le faire remplir le plus largement possible.

